

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1162 fixant le nombre d'inscriptions à effectuer au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1952.

n° 1162

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 décembre 1951

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro  
1 janvier 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 13 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Teritcires d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié

**Vu** les besoins du-service et sur la position du Trésorier-Payeur

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le nombre des inscriptions à effectuer dans chaque grade et classe au i tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1952 est fixé ainsi qu'il suit : Pour le grade de payeur hors classe, une inscription ; Pour le grade de commis principal hors classe, une inscription ; Pour le grade de commis principal de 4 » classe, une inscription.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera .

**Le Gouverneur. N. SADOUL.**